

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2023

Mairie de LIZY-SUR-OURCQ

L'article L 2312-1, du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : *" Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".*

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt.

Cela veut dire qu'on ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

2. LES PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2023

En 2023, les priorités seront les suivantes :

- Contenir les dépenses de fonctionnement malgré la conjoncture économique,
- Maitriser la masse salariale : avec l'augmentation du point d'indice en 2022, et possiblement en 2023, maintenir la politique amorcée en 2022 et ne pas systématiquement remplacer les départs lorsque la situation le permet.

- Augmenter les recettes malgré les dotations de l'Etat en légère hausse (+20 000€), car cela ne permet pas de compenser les augmentations liées à l'inflation et à l'augmentation du point d'indice. Le levier principal de la commune restant la fiscalité locale, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition.

- Réaliser d'importantes opérations d'investissement en recourant à l'emprunt pour boucler le budget investissement.

3. LES RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : EVOLUTION ET STRUCTURE

1) Le fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents de la collectivité.

a) Les dépenses de fonctionnement

Elles regroupent les achats alimentaires, matériels, abonnements, charges de personnels, ...

Ces dépenses constituent un poste de dépenses important pour notre commune. C'est pourquoi, il est important de rationaliser ces dépenses et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux à participer à l'effort collectif.

Chapitre	Libellé	CA 2022 en €	ROB 2023 en €	BU 2023 en €
11	Charges à caractère général dépenses figées	890 709,06	1 091 590	1 122 212,40
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 763 741,21	1792 160	1 792 100,00
14	Atténuations de produits	17 845	16 660	16 600
65	Autres charges de gestion courante	199 850,25	214 610	213 410,00
TOTAL des dépenses de gestion courante		2 842 175,98	3 115 020	3 144 322,40
66	Charges financières	19 308,23	16 100	16 100
67	Charges exceptionnelles	9 766,50	0	2 000
22	Dépenses imprévues	0	111 300	102 753,00
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement		2 871 250,71	3 237 420	3 265 175,40
23	Virement à la section d'investissement	0		60 000
42	Opérations d'ordre de transfert entre section	287 317,40		297 000
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0		0
TOTAL des dépenses d'ordre de fonctionnement		287 317,40		297 000
TOTAL		3 188 537,65		3 622 175

Concernant la masse salariale, la commune a pour objectif de contenir les dépenses liées à la masse salariale malgré la hausse du point d'indice en 2022 et en anticipant une possible nouvelle hausse en 2023. Dans ce but, les départs ne seront pas toujours compensés : en 2023, 2 ETP (équivalent temps plein) non remplacés.

Années	CA 2022 en €	ROB 2023 en €	BU 2023 en €
Rémunération titulaires	801 204,90	825 000	825 000
Indemnités titulaires	190 034,38	157 000	157 000
Rémunération non titulaires	127 111,86	147 500	147 500
Indemnités non titulaires	292,90	0	0
Autres Dépenses	645 097,17	662 660	662 600
TOTAL Chapitre 012	1 763 741,21	1 792 160	1 792 100

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées des impôts locaux, des dotations de l'Etat et des recettes encaissées dans le cadre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, droits de place, ...)

Chapitre	Libellé	CA 2022 en €	ROB 2023 en €	BU 2023 en €
13	Atténuations de charges	29 360,92	20 000	20 000
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	174 656,14	185 010	187 400
73	Impôts et taxes	2 153 503,05	2 305 000	2 327 258
74	Dotations, subventions et participations	698 853,67	781 800	809 711,37
75	Autres produits de gestion courante	36 595,51	46 500	49 000
	TOTAL des recettes de gestion courante	3 092 969,29	3 338 310	3 393 369
76	Produits financiers	3,93	0	0
77	Produits exceptionnels	61 672,94	35 000	45 000
	TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	3 154 646,16	3 373 310	3 438 369
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 965,57	11 000	11 000
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0	0
	TOTAL des recettes d'ordre de fonctionnement	10 965,57	11 000	11 000
	TOTAL	3 165 611,73	3 384 310	3 449 369
	Résultat de fonctionnement reporté en 2022	195731,76		172 805,84
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT AVEC REPORT			3 622 175

2) L'investissement

Le budget d'investissement permet de financer les projets, les travaux d'envergure, les dispositifs voués à améliorer le quotidien des administrés à moyen ou à court terme (construction d'un groupe scolaire par exemple, ...) ou augmenter le patrimoine de la Commune (acquisition de biens ou de terrains).

Ces projets souvent très onéreux sont financés par les subventions diverses, l'autofinancement, le produit des différentes taxes ou le recours à l'emprunt.

a) Les dépenses d'investissement

En 2023, les principaux projets d'investissement seront les suivants :

- Engager les études et les premières tranches de travaux dans le cadre de la réfection de la rue du vieux Château,

- Suite au diagnostic réalisé en 2022, entreprendre la rénovation des toitures de la mairie et de Maison Rouge (DETR 2022 accordée),
- Poursuivre le renouvellement des équipements scolaires : mobilier, matériel informatique type ENI,...
- Installer de nouvelles bornes de rechargement électrique dans le cadre du groupement d'achat du SDESM,
- Suite à la coupure de l'éclairage public nocturne, revoir le système d'alimentation des caméras de vidéoprotection,
- Entreprendre la rénovation du plancher du bâtiment annexe de l'école Monet,
- Poursuivre les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics,
- Poursuivre la réfection du mur d'enceinte du cimetière,
- Entamer la mise aux normes du bureau des services techniques par la création d'ouvrants,
- Réaliser le ravalement du mur mitoyen des services techniques (DETR 2023 accordée),
- Equiper les services Techniques d'un véhicule de type Piaggio.

Chapitre	Libellé	CA 2022 en €	ROB 2023 en €	BU 2023 en €
10	Dotations, fonds divers et réservés	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 078	57 750	79 478
204	Subventions d'équipement versées	0	20 000	20 000
21	Immobilisations corporelles	233 714,78	860 955	888 460
23	Immobilisations en cours	0	0	0
	TOTAL des dépenses d'équipement (I)	263 792,78	938 705	987 938
16	Emprunts et dettes assimilées	76 645,25	79 850	79 850
20	Dépenses imprévues (investissement)	0	60 000	74 352
	TOTAL des dépenses financières (II)	76 645,25	139 850	154 202
45	Total des op. pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL des dépenses réelles d'investissement (III=I+II)	340 438,03	1 078 555	1 142 140
40	Opérations d'ordre entre sections	10 965,57	10 970	10 966
41	Opérations patrimoniales	0		0
	TOTAL des dépenses d'ordre d'investissement (IV)	10 965,57	10 970	10 966
	TOTAL (VI=III+IV+V)	351 403,60	1 089 525	1 153 106
	TOTAL Dépenses d'Invest cumulées + RAR (VII=V+VI)		1 100 045	1 161 906

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement composées des subventions d'investissement (DETR, DSIL,...), du FCTVA, de l'autofinancement, des restes à réaliser.

Chapitre	Libellé	CA 2022 en €	ROB 2023 en €	BU 2023 en €
13	Subventions d'investissement	70 455,90	212 500	212 500
16	Emprunts et dettes assimilées	0	250 000	200 000
	TOTAL des recettes d'équipement (I)	70 455,90	462 500	412 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	43 758,85	196 000	202 309
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	3 817,03	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
24	Produits des cessions d'immobilisations	0	13 000	13 000
	TOTAL des recettes financières (II)	47575,88	209 000	215 309
45	Total des op. pour le compte de tiers (III)		0	0
	TOTAL des recettes d'investissement (IV=I+II+III)	118 031	671 500	627 809
21	Virement de la section de fonctionnement	0	90 000	60 000
40	Opération ordre transfert entre sections	287 317,40	290 000	390 000
41	Opérations patrimoniales	0	0	0
	TOTAL des recettes d'ordre d'investissement (V)	287 317,40	380 000	450 000
	TOTAL Recettes Investissement (VI=IV+V)	405 3749,18	1 051 500	1 077 809
	Total RAR			
	Solde d'exécution positif reporté 2021 (V)	30 151,59	48 545	84 097
	TOTAL RECETTES INVEST (VII=VI+RAR+REPORT)	405 349,18	1 100 045	1 161 906

3) LES CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELS

Date début emprunt	Date De fin emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 01/01/23	Annuités d'exercice		ICNE de l'exercice
				Capital	Charges d'intérêts	
2006	2030	470 000€	203 210,96	22 014,79	8 230,04	-673,65
2007	2031	340 000€	162 600,92	15 314,37	6 634,12	-123,23
2008	2032	320 000€	172 683,00	13 916,01	8 133,37	-120,17
2013	2027	250 000€	102 442,57	18 703,19	4 671,38	-497,50
2019	2034	160 000€	134 871,14	7388,78	1 683,10	-1.57
2021		11 504,50€	9203,60	2300,90	0	0
TOTAL		1 551 504,50€	785 012,19€	79 638,04€	29 352,01€	

Il est prévu un nouvel emprunt en 2023, de 200 000€ pour financer la première partie des travaux de la rue du Vieux Chateau.

4) LE NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

La Commune propose d'augmenter ses taux pour l'année 2023.

	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	16,17%	16,17%	17,33%
Taxe foncière (bâti)	34,95%	34,95%	37,45%
Taxe foncière (non bâti)	43,96%	43,96%	47,10%

5) LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Ratio	Information financière	Valeur
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	807,89
2	Produit des impositions directes / population	323,25
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	887,64
4	Dépenses d'équipement brut / population	7422
5	Encours de dette / population	217,64
6	Dotation Globale de Fonctionnement / population	127,75